

IMPÔT SUR LES REVENUS DE L'ANNÉE 2021

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE ÉTABLI EN 2022

POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS

Retrouvez cet avis sur impots.gouv.fr

Pour vos démarches, pas besoin d'original :

il suffit de fournir une photocopie, vérifiable sur impots.gouv.fr/verifavis

M CHARRIER FRANCOIS ARMAND JEAN
OU MME CHARRIER ISABELLE NADINE
LOTIS LA PROMENADE DU POUY
325 RUE DU POUY
40280 SAINT-PIERRE-DU-MONT

Vos références

Numéro fiscal

Déclarant 1 (C) : 1316758080505
Déclarant 2 (C) : 2087570902487

Référence du document : 22 B3 9114919 03

Adresse d'imposition au 01/01/2022 :

LOTIS LA PROMENADE DU POUY
325 RUE DU POUY
40280 SAINT-PIERRE-DU-MONT

Numéro FIP 400 59 13 4857927789 3

Numéro d'ordre : 1

Date d'établissement : 27/05/2022

Somme qui vous est remboursée

190,00 €

You n'avez rien à payer au titre des revenus de 2021.

Vous serez remboursé à l'été 2022.

Vos contacts

 Par messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

 Par téléphone au 0 809 401 401 * du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 Sur place auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence :

47 497

Nombre de parts :

3.0

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...) rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2024 (dans les conditions prévues aux articles R 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).*

Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour l'établir (article R 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.*

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2022

Détail des revenus	Déclar. 1	Déclar. 2	Total
Salaires.....	51487	1026	
Dédiction 10% ou frais réels.....	- 5149		
Dédiction minimale.....		- 448	
Salaires, pensions, rentes nets.....	46338	578	46916
 Revenus perçus par le foyer fiscal			
Revenus de capitaux mobiliers déclarés.....			623
Revenus de capitaux mobiliers imposables ⁷			623
 Revenu brut global.....			47539
CSG déductible.....			- 42
 Revenu imposable.....			47497
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴			1850
Décote.....			- 470
Impôt avant réductions d'impôt.....			1380
 REDUCTIONS D'IMPOT¹⁵	Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	2	2	214
Montant de la réduction d'impôt.....			
Total des réductions d'impôt²⁰			- 214
 IMPOT NET			
Total de l'impôt sur le revenu net.....			1166
 CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2021 :			
 IMPOT SUR LE REVENU			
Impôt sur le revenu 2021 dû ⁵³			1166
Retenue à la source prélevée en 2021 par vos verseurs de revenus :.....			- 1356
 Solde d'impôt sur les revenus 2021 :.....			- 190
COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE.....			190
CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.			
 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES			
Revenu fiscal de référence²⁵			47497
 Informations indiquées pour mémoire			
RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible ¹⁹			623
LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE			

		RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE					
SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2022

>>> Suite de votre avis

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2022, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2023 est de :

	Déclar. 1	Déclar. 2
Plafond total de 2020.....	17795	16062
Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....	4377	3973
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....	+ 4325	+ 4052
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....	+ 4819	+ 4114
Plafond calculé sur les revenus de 2021.....	+ 4634	+ 4114
Plafond pour les cotisations versées en 2022.....	= 18155	= 16253